



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/rerelations-enfants-places-parents.html>

Relations enfants placés-parents en Fédération Wallonie-Bruxelles : de la philosophie de la législation à la pratique

Date de mise en ligne : lundi 7 avril 2014

- Nos publications - Aide et protection de la jeunesse -

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret de l'Aide à la Jeunesse du 4 avril 1991 concerne, entre autres, les placements d'enfants et aborde la **question spécifique des relations entre l'enfant placé et sa famille**.

Dans le cadre d'une recherche menée sur les relations enfants placés et familles, et publiée en 2012 et 2013, la CODE s'est penchée sur la législation et sur les pratiques en la matière, en se focalisant en particulier sur les enfants entre 0 et 12 ans. Les deux volets, qui sont à la fois indépendants et complémentaires, se basent sur une recherche documentaire mais également sur plus de 50 entretiens avec des professionnels concernés par cette thématique (psychologue, psychiatre infanto-juvénile, professionnels d'institutions de placement et de services de placement familial, sociologue,...).

Ce document présente **l'analyse de la mise en oeuvre pratique de la législation dans la perspective des droits de l'enfant**. Il pointe l'écart qu'il existe entre la philosophie contenue dans la législation et les pratiques, en identifiant les différents obstacles et propose des pistes pour une amélioration des pratiques.